

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27841**

Intitulé

Clerc expert

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole nationale de procédure établissement paritaire privé (ENPEPP) - ENP	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

345 Application des droits et statuts des personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le clerc expert est le bras droit de l'huissier de justice et assure avec lui l'expertise juridique de l'étude. Il définit la stratégie de recouvrement, organise et conduit les opérations de recouvrement des créances. Il est responsable du choix des procédures mises en oeuvre, pilote les procédures d'exécution et élabore les actes. Il encadre l'équipe technique en charge de la gestion des dossiers et coordonne l'action des différents intervenants. Il assure également la relation avec les clients de l'étude. Cette fonction nécessite polyvalence et flexibilité et est soumise à des règles déontologiques et au secret professionnel.

La fonction de clerc expert est exercée par ceux qui se destinent à la carrière d'huissier de justice ou, à défaut, à un emploi de cadre au sein d'une étude.

Les Capacités attestées :

* Pilotage d'une activité de recouvrement :

- Définir une stratégie de recouvrement.
- Conduire les opérations de recouvrement.
- Animer une équipe

* Contribution à l'exécution des décisions de justice :

- Définir une stratégie d'exécution.
- Rédiger un acte et une formalité.
- * Contrôle de la conformité des actes :
 - Réaliser la veille juridique.
 - Expliquer les changements de procédure liés aux évolutions juridiques.
 - Contrôler les actes.

* Sécurisation des relations juridiques :

- Rédiger un bail.
- Dresser un constat.
- * Gestion de la relation client :
 - Mener un entretien d'exploration du besoin client.
 - Rendre compte au client.
 - Négocier une convention client (recouvrement amiable).
 - Calculer le coût d'une prestation.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les Clercs experts exercent leur activité principalement dans des études d'huissier de justice (90%). Toutefois, ils peuvent exercer dans des cabinets d'avocats, des agences immobilières, syndicats de copropriété, banques, sociétés HLM, sociétés de recouvrement.

Clerc expert.

Clerc habilité aux constats.

Chargé de contentieux (sociétés recouvrement, offices HLM, banques, administrations).

Clerc principal.

Rédacteur juridique.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1901 : Aide et médiation judiciaire

K1902 : Collaboration juridique

K1903 : Défense et conseil juridique

Réglementation d'activités :

L'activité est non réglementée à l'exception de l'activité de clerc habilité aux constats dont les conditions sont prévues au décret n° 92-984 du 9 septembre 1992.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes évaluées s'articulent autour de 5 unités :

- Expertise juridique
- Management de projet
- Gestion de la relation clients
- Encadrement d'équipe
- Communication

Ces unités font l'objet d'évaluations comportant des mises en situation professionnelles et des études de cas.

La certification comporte 2 composantes :

Composante théorique comprenant contrôle continu et examens écrits sur les matières juridiques et transverses et oraux sur les matières juridiques.

Composante pratique s'appuyant sur la réalisation d'actes juridiques, études de cas, simulations ou mises en situation.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le Président de l'ENPEPP (employeur) Deux huissiers de justice Deux Clercs des études titulaires au minimum du CQP de Clerc expert.
En contrat de professionnalisation	X		Le Président de l'ENPEPP (employeur) Deux huissiers de justice Deux Clercs des études titulaires au minimum du CQP de Clerc expert.
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2016	X		1 employeur en exercice (ou retraité depuis moins de 2 ans). 1 salarié titulaire de la certification exerçant l'activité (ou retraité depuis moins de 2 ans). 1 tiers habilité (spécialiste de l'analyse du travail et de l'ingénierie des compétences) désigné par l'ENPEPP.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2017 publié au Journal Officiel du 03 mars 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Clerc expert" avec effet au 06 septembre 2012, jusqu'au 03 mars 2022.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

230 titulaires (environ 80%) par an en moyenne.

Autres sources d'information :

www.enpepp.org

Site Internet Chambre Nationale des Huissiers de Justice

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

Lieu(x) de certification :

Ecole nationale de procédure établissement paritaire privé (ENPEPP) - ENP : Île-de-France - Paris (75) [PARIS]

44, Rue de Douai 75009 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- Aix en Provence

- Amiens
- Bordeaux
- Clermont/Moulins
- Créteil
- Dijon
- Grenoble
- Guadeloupe
- Lille
- Lyon
- Martinique
- Metz
- Montpellier
- Nancy
- Nice
- Paris
- Reims
- Rennes
- La Réunion
- Rouen
- Toulouse
- Versailles

Historique de la certification :

Création du certificat de qualification professionnelle de clerc expert par la CPNE le 8 juin 2005, délivré par l'ENPEPP.
Ancien libellé de la certification "certificat de spécialisation des procédures judiciaires (homologué de niveau III) délivré par l'ENPEPP